



Votre compte formation en ligne !

www.maj-na.fr

Inscrivez vous directement sur votre espace MAJ - www.maj-na.fr !
Gérez en ligne vos formations depuis votre compte entreprise et votre compte personnel.

Vous êtes déjà inscrit ?
Accédez à votre compte :

ÉTAPE 1



- >> Rendez-vous sur notre site et cliquez sur « se connecter »
- >> Cliquez sur « mot de passe oublié »
 - compte entreprise** : pour gérer les inscriptions et dossiers de l'ensemble des collaborateurs
 - compte personnel** : pour télécharger vos attestations de formation.
- >> Actualisez ensuite votre mot de passe suivant la procédure reçue par mail.

ÉTAPE 2




- >> Vérifiez les informations de votre entreprise.
- >> Complétez et/ou créez la fiche administrative du/des « apprenant(s) », que vous soyez seul ou plusieurs dans l'entreprise.

Vous venez pour la première fois ?
Créez votre compte :

ÉTAPE 1



- >> Rendez-vous sur notre site et cliquez sur « se connecter »
 - >> Créez votre compte :
 - compte entreprise** : pour gérer les inscriptions et dossiers de l'ensemble des collaborateurs
 - compte personnel** : pour télécharger vos attestations de formation.
-  Si vous êtes demandeur d'emploi, créez votre compte personnel seulement.

ÉTAPE 2



- >> Renseignez la fiche administrative de votre entreprise.
- >> Éditez la fiche administrative du/des « apprenant(s) », que vous soyez seul ou plusieurs dans l'entreprise.

• VOTRE COMPTE EST MAINTENANT À JOUR, INSCRIVEZ-VOUS !



- >> Inscrivez vous et/ou vos collaborateurs à la session de formation de votre choix en suivant les différentes étapes. À réception de votre demande, les documents nécessaires à la finalisation de votre inscription et à votre demande de prise en charge vous seront transmis par mail.

• SUIVEZ VOS DOSSIERS ET VALORISEZ VOS FORMATIONS



- Sur votre espace, profitez des avantages MAJ et valorisez vos formations auprès de la maîtrise d'ouvrage :
- >> **compte entreprise** : éditez vos portefeuilles de formation agence - document unique répertoriant toutes les compétences de l'agence depuis 3 ans.
 - >> **compte personnel** : éditez votre portefeuille de formation individuel
 - >> réglez vos formations par CB - comptant, différé ou échelonné sans frais supplémentaires, à réception de vos factures.